

d'intégration économique en Afrique. *Sur le plan commercial, l'une des principales conséquences de l'adhésion de l'Afrique du Sud à la Banque réside dans le fait que les sociétés sud-africaines — fournisseurs, entrepreneurs et consultants — pourront présenter des soumissions afin de tenter d'obtenir des contrats découlant des projets financés par la BAfD, ce qui aura sans doute pour effet de susciter une concurrence plus vive pour ces contrats, surtout en Afrique orientale et en Afrique australe. Les sociétés canadiennes désireuses de se tailler une place sur ce marché auraient donc tout intérêt à examiner les conséquences de cette concurrence et à envisager notamment la possibilité d'établir des partenariats stratégiques avec des sociétés sud-africaines afin de profiter de leur proximité géographique des autres pays africains, de leurs rapports de longue date avec ceux-ci et de leur expérience dans la région.*

Le personnel de la BAfD travaille au siège de la Banque à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Pendant une grande partie de ses années d'existence, la Banque a maintenu des bureaux extérieurs dans la région, mais ceux-ci ont été fermés récemment à la suite d'une importante réorganisation. On étudie maintenant la possibilité de rouvrir certains de ces bureaux, ainsi qu'un bureau à Washington, afin de fournir un point d'accès à l'information aux sociétés nord-américaines et aussi afin de faciliter la liaison et la coordination avec les institutions financières internationales situées à Washington.

III. Le Canada et la Banque africaine de développement

Le Canada est devenu membre de la *Banque africaine de développement* en 1982, après avoir participé aux activités de la BAfD en versant des contributions au *Fonds africain de développement* depuis la création de celui-ci en 1972. Il détient 3,35 % du capital-actions et des voix à la Banque africaine de développement et 4,9 % des voix au *Fonds africain de développement*.

En tant que membre de la Banque, le Canada occupe un siège au Conseil des Gouverneurs, l'organe suprême de décision de l'organisation. Le Canada occupe également un siège permanent au Conseil d'administration de la Banque qui se réunit à la BAfD à Abidjan. Le rôle principal de l'administrateur canadien (qui siège également au nom de l'Espagne, de la Corée, du Koweït et de la Chine) est de représenter les intérêts du Canada et des autres membres dans l'exercice quotidien des fonctions de direction confiées au Conseil d'administration. Les activités du Conseil d'administration consistent entre autres à approuver tous les prêts, à établir les politiques en matière de finances et d'investissement, à étudier les programmes par pays, et à examiner les questions budgétaires ainsi que les autres questions opérationnelles et administratives.